

ÉCOLE DOCTORALE N° 19
Littératures françaises et comparée

ÉTABLISSEMENT
Sorbonne Université

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Jean-Raymond Fanlo, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Jean-Raymond FANLO, Aix-Marseille Université

Experts : M. Yves ABRIOUX, Emérite de l'Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis
M. Eric CASTAGNE Université de Reims Champagne-Ardenne
M. Michel DURAMPART, Université de Toulon
Mme Delphine KLEIN, Lycée Honoré d'Urfé, Saint Etienne
Mme Noémie ROBIDAS, Institut supérieur des arts de Toulouse

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Claire BOURHIS-MARIOTTI

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2017 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN FEVRIER 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Littératures françaises et comparée* (ED n°19) est l'une des ED de la toute récente Sorbonne Université, née le 1^{er} janvier 2018 de la fusion de l'Université Paris Sorbonne et de l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC). Monodisciplinaire, cette école est dédiée aux littératures française et francophone et à la littérature générale et comparée (à l'exception de la médiévistique), en lien avec l'Unité de Formation et Recherche (UFR) de littérature française et comparée de son université. Elle rassemble une unité mixte de recherche (UMR) CNRS, le *Centre d'Étude de la langue et de la littérature française XVIe-XXIe siècles* (CELLF XVI-XXI, UMR 8599), et une équipe d'accueil (EA), le *Centre de recherche en littérature comparée* (CRLC, EA 4510). Dans ce secteur de recherche, celui des sections 9 (Langue et Littérature françaises) et 10 (Littératures comparées) du Conseil National des Universités (CNU), elle est l'une des plus importantes ED parisiennes et mondiales. Des personnalités de tout premier plan dans le domaine de la littérature siègent à son Conseil.

L'ED compte quarante directeurs de recherche en exercice, qui encadrent environ 300 doctorants, dont un tiers en littérature générale et comparée. Ceux-ci sont souvent issus des filières d'excellence comme les Écoles normales supérieures (ENS), mais un grand nombre d'entre eux viennent aussi de l'étranger. Sur les 288 doctorants inscrits en 2016-2017, 224 sont titulaires d'un master de l'Université Paris Sorbonne, et 156 sont de nationalité étrangère.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

Les deux équipes de recherche rattachées à l'ED *Littératures françaises et comparée* sont toutes deux reconnues et prestigieuses. La mise en place d'une ComUE (Sorbonne Universités) avec l'UPMC et d'autres universités a permis la création d'un LabEx Observatoire de la vie littéraire (OBVIL). Il ajoute aux secteurs traditionnels de la recherche, l'histoire littéraire, la philologie, la théorie littéraire, et une ouverture encore timide sur les humanités numériques. Ce LabEx offre des possibilités de financements doctoraux supplémentaires.

Après de récentes transformations institutionnelles, l'ED fait partie du Collège des écoles doctorales de Sorbonne Université, qui fédère les ED de l'ancienne Université de Paris Sorbonne et de l'UPMC. Ce Collège comprend un Institut de formation doctorale (IFD) qui offre aux ED un certain nombre de possibilités de formations pour les doctorants.

Le Conseil de l'ED est en partie conforme à l'arrêté de mai 2016, la parité hommes-femmes n'étant pas respectée. Cette situation s'explique par la composition du corps professoral de l'UFR, très majoritairement masculin, et par voie de conséquence par la prédominance du masculin parmi les responsables de la recherche.

L'ED dispose d'une responsable administrative et d'un correspondant web. Cette responsable et le directeur sont très appréciés des doctorants pour leur disponibilité et l'attention portée à chaque doctorant, même si la *mailing list* n'est pas toujours à jour et si la diffusion des informations n'est pas toujours efficace : la récente création d'une page *Facebook*, saluée par les doctorants, devait résoudre ces problèmes, mais l'important reste que d'ores et déjà les doctorants se sentent intégrés à leur école doctorale.

Les moyens proprement dits de l'ED sont trop limités. Si la présence d'une responsable administrative et d'un correspondant web est positive, l'ED ne dispose toujours pas de locaux dédiés pour ses doctorants

(locaux promis mais non livrés), et son budget est faible, alors que la précédente évaluation avait déjà pointé cette faiblesse. En 2015, 2016 et 2017, le budget était de 30 645 euros. En 2013, le précédent rapport AERES dénonçait une dotation insuffisante pour un nombre supérieur de doctorants. Le budget était alors de 37000 euros, et comptait déjà 5000 euros de moins par rapport au budget des années précédentes (52 000 euros). Malgré les recommandations formulées à l'issue de la précédente évaluation par l'AERES, l'établissement finance de moins en moins l'ED, alors même qu'il se prévaut de l'excellence de sa recherche et de sa formation doctorale.

Le recrutement des doctorants se fait selon les critères de l'Université : moyenne minimum de 14 au master, projet de thèse argumenté, lettre de soutien du futur directeur de recherche. La réussite aux concours de l'enseignement secondaire est prise en considération mais n'est pas obligatoire. Aucun examen n'est fait des conditions de ressources dans lesquelles va se faire la thèse, ce qui est regrettable et ne répond pas aux attendus des textes en vigueur. L'ED n'a pas non plus fixé de seuil de financement. Lors de la réunion de rentrée, le directeur de l'ED informe les candidats de leurs perspectives d'entrée dans l'enseignement supérieur et la recherche. Pour les candidats français à un contrat doctoral, la réussite à l'agrégation est fréquemment une exigence au niveau des directeurs de recherche, qui ne peuvent présenter qu'un seul candidat chacun. Tous les candidats sont auditionnés par le conseil restreint de l'ED.

• Encadrement et formation des doctorants

L'ED compte 40 enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) et deux émérites pour assurer l'encadrement de 288 doctorants. Si le taux d'encadrement est en baisse (8,51 doctorants/HDR en 2013-2014 contre 6,85 en 2016-2017), il recouvre toutefois de très fortes disparités, certains HDR encadrant encore plus de vingt thèses : il semble pourtant délicat pour un enseignant-chercheur assurant son service, écrivant articles et livres, participant à des colloques, des jurys, et assurant diverses responsabilités, de suivre autant de doctorants dans de bonnes conditions. Les enseignants-chercheurs de l'ED et son directeur ne souhaitent cependant pas limiter le nombre de thèses par encadrant et la limite fixée par l'Université (10 thèses + 5 thèses en cotutelle) reste elle-même élevée. Les cotutelles sont peu développées : seuls 26 doctorats ont été préparés dans ce cadre entre 2012 et 2017, et il y a actuellement 38 cotutelles réparties sur 16 pays. La spécificité d'une ED travaillant majoritairement sur la littérature française n'explique que partiellement ce manque d'ouverture internationale dans l'encadrement des doctorants.

La durée moyenne des thèses soutenues est passée de 71 mois en 2013-2014 à 63 mois en 2015-2016, ce qui est une évolution positive qu'il convient de souligner. Le taux d'abandons n'a pas été véritablement calculé : d'après le tableau d'indicateurs fourni par l'ED, deux abandons explicites ont été relevés en 2013-2014, quatre en 2014-2015, et quatre en 2015-2016. Cependant, ces chiffres ne comprennent probablement pas tous les abandons, certains doctorants ne communiquant pas toujours leur décision.

L'ED *Littératures françaises et comparée* reçoit de l'établissement cinq contrats doctoraux à attribuer par an, et peut espérer accroître quelque peu ce faible chiffre en sollicitant la dotation dite « établissement ». Son attractivité lui permet aussi de bénéficier de contrats supplémentaires, certains doctorants disposant d'un contrat ENS ; le LabEx OBVIL a aussi financé deux contrats. Sur les 285 doctorants recensés dans le tableau des effectifs 2016-2017, 35 ont un contrat doctoral ; 125 sont sans activité professionnelle (ce qui inclut 18 doctorants bénéficiant de bourses de gouvernements étrangers ou d'autre provenance, dont certaines n'assurent pas toujours un niveau de vie correct) ; 59 dépendent des ressources des parents ou de leur conjoint ; 90 sont salariés (dont de nombreux enseignants). Le nombre élevé de doctorants sans ressources propres et sans activité déclarée pose clairement le double problème de leurs conditions de vie, et de leurs perspectives professionnelles après la thèse.

Des comités de suivi de thèse ont été mis en place en 2017 seulement. Ils s'inaugurent en 2018. Chaque comité suit en moyenne sept doctorants. Un formulaire est rempli par le doctorant, mais la nature du rapport que doit rendre le comité et ses objectifs ne sont pas encore définis. Par ailleurs, on peut regretter que ces CST ne soient pas ouverts à des membres extérieurs à l'université.

La formation disciplinaire se fait dans les deux unités de recherche auxquelles l'école doctorale est adossée. L'ED y contribue en finançant significativement la mobilité des doctorants, et en soutenant financièrement les colloques qui leur font une place. Deux journées de *Doctorales*, journées d'études organisées par les doctorants (ce qui est un atout pour la vie de l'ED et contribue sans conteste à l'acquisition d'un sentiment d'appartenance des doctorants à leur école), et soutenues par l'école, leur permettent de se former à la communication scientifique.

L'ED *Littératures françaises et comparée* n'a mis en place une formation, pourtant obligatoire, à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique. Peu de place est faite à la formation interdisciplinaire et à la formation professionnelle, pourtant utiles y compris pour une carrière académique, puisqu'un enseignant-chercheur doit souvent aujourd'hui travailler aux frontières de sa discipline, savoir communiquer en anglais, savoir gérer un budget, etc. L'ED organise environ huit demi-journées de formation le samedi. Les trois premières sont consacrées à l'information, et les cinq autres portent sur des thématiques variées et ne tiennent pas lieu de véritable formation. Les doctorants contractuels en mission d'enseignement suivent entre 100 et 150 h de formation pédagogique à l'enseignement supérieur organisée par l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE). L'IFD propose une offre riche et diversifiée, mais mal connue, peu sollicitée, et parfois peu adaptée aux doctorants de lettres. L'ED et le Collège doctoral n'ont pas arrêté de politique en matière de formation professionnelle obligatoire et adaptée aux situations des divers doctorants. Pour l'heure, les doctorants – à l'exception de ceux qui ont une mission d'enseignement dans le cadre de leur contrat doctoral et suivent donc les formations de l'ESPE – choisissent ce qui les intéresse, et ne sont pas orientés. Un effort pour rendre visibles les différentes formations proposées avec une communication plus accentuée envers les doctorants et démêlant les différents niveaux de formation proposés pourrait s'avérer bénéfique.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

Le *Service commun universitaire pour l'information, l'orientation et l'insertion professionnelle* de l'université a réalisé une étude sur la poursuite de carrière des docteurs. L'ED *Littératures françaises et comparée* a de son côté pris l'heureuse initiative de réaliser sa propre enquête en 2017 sur la situation professionnelle de ses diplômés 2011, 2012 et 2013, et a pu obtenir un taux de réponses bien meilleur. Les résultats montrent, pour des docteurs de lettres, un bon taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche : 21 sur 60 pour les docteurs 2011, 9 pour 55 en 2012, 13 pour 50 en 2013, à quoi il convient d'ajouter les professeurs agrégés (PRAG) et certifiés (PRCE) de l'enseignement supérieur (7 pour les docteurs 2011, 4 pour 2012, 3 pour 2013) et les emplois dans l'enseignement supérieur à l'étranger. Pour un nombre important de docteurs, qui étaient et qui restent enseignants dans le secondaire, le diplôme n'a eu aucune incidence sur leur statut professionnel, mais le fait d'avoir fait une thèse a souvent un impact positif sur le déroulement de leur carrière et sur leur manière d'enseigner. Le bilan général est donc satisfaisant, même s'il est clair que l'école doit réfléchir sur le fort écart entre les perspectives néanmoins restreintes de recrutement dans le supérieur et l'ambition de la très grande majorité de ses doctorants, qui n'envisagent pas d'autre hypothèse. En d'autres termes, ils devraient être mieux préparés à la nécessaire reconversion qui attend un grand nombre d'entre eux.

L'ED *Littératures françaises et comparée* n'analyse toutefois pas les résultats de ces enquêtes, se privant de précieux outils de pilotage, permettraient notamment de définir une stratégie sur l'offre de formation. L'école diffuse cependant ces résultats lors de la première séance d'accueil de ses doctorants et le directeur de l'ED les commente.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Si l'ED n'a pas fait de véritable autoévaluation, elle est consciente de ses atouts. Elle se montre plus timide dans l'identification de ses faiblesses (taux d'encadrement, nombre de doctorants sans emploi et sans revenu) ou dans l'analyse des problèmes qu'elle doit résoudre, *e.g.* les perspectives limitées de recrutement dans le supérieur pour des doctorants qui n'envisagent pas d'autre perspective.

Cette école a cependant commencé à évoluer très favorablement, avec la mise en place d'un Conseil conforme à la réglementation, de comités de suivi et une esquisse du portfolio requis pour la soutenance.

Le projet reste cependant perfectible, tant en ce qui concerne l'encadrement des doctorants que les procédures d'inscription ou la mise en place d'une véritable politique de formation doctorale.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED *Littératures françaises et comparée* est forte de la qualité reconnue de ses enseignants-chercheurs, de ses équipes de recherche, de son attractivité dans les filières d'excellence de l'enseignement supérieur en France comme à l'étranger, de sa reconnaissance dans le milieu universitaire qui permet à un nombre significatif de ses docteurs d'être recrutés dans des emplois d'enseignants-chercheurs titulaires à l'université.

Elle compose avec des traditions fortes, parfois rétives au changement, en ce qui concerne les taux d'encadrement ou les formations doctorales. En revanche, et avec l'appui de son établissement, elle doit se montrer plus volontaire afin de se donner une politique cohérente et plus ambitieuse, à la mesure de ses ambitions.

• Points forts

- École doctorale attractive regroupant deux équipes très reconnues, et s'appuyant sur un labEx innovant.
- Légitimité scientifique offrant aux diplômés de l'ED d'assez bonnes perspectives d'emploi dans la recherche et l'enseignement supérieur.
- Soutien financier important à la mobilité des doctorants.
- Bonne procédure de recrutement des contrats doctoraux : examen de tous les dossiers et audition de tous les candidats par le Conseil restreint de l'ED.
- Disponibilité, réactivité et efficacité de l'équipe administrative et de direction.
- Sentiment d'appartenance à l'ED fort chez les doctorants, qui en apprécient aussi les évolutions récentes.
- Excellent suivi des diplômés en interne.

• Points faibles

- Politique de formation insuffisamment formalisée.
- Absence d'examen des conditions matérielles dans lesquelles va vivre le doctorant pendant sa thèse au moment de son inscription.
- Taux d'encadrement encore trop élevés avec un écart-type important.
- Soutien financier et matériel de l'établissement insuffisant.
- Collaborations internationales peu exploitées : peu de cotutelles.

RECOMMANDATIONS

Le comité Hcéres propose les pistes de réflexion suivantes :

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

- Il serait souhaitable que l'ED *Littératures françaises et comparée* se dote d'une véritable politique de formation adaptée aux projets comme aux possibilités et aux besoins de ses doctorants. La direction de l'ED estime que deux tiers environ des docteurs n'intégreront pas l'enseignement supérieur et la recherche. Ce constat pertinent laisse deux possibilités : recruter moins de doctorants, ou donner à tous les doctorants la possibilité de réinvestir dans d'autres contextes professionnels les compétences qu'ils développent pendant la thèse. Cette politique pourrait impliquer le Collège des écoles doctorales. Des formations obligatoires, qui prévoiraient dérogations ou validations d'acquis, permettraient de donner sens à un portfolio pour l'heure très formel, et surtout d'aider à l'insertion professionnelle de tous les docteurs, tout particulièrement de tous ceux qui n'entreront pas dans l'enseignement supérieur et la recherche.
- De la même façon, la formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique a été rendue obligatoire pour tous les doctorants par l'arrêté de 2016. Il convient de l'organiser et de faire en sorte qu'elle soit effectivement suivie par les doctorants.
- Il est indispensable de s'assurer que le doctorat se fait dans des conditions financières et matérielles décentes, comme le prévoit l'arrêté de 2016, qui indique: « L'inscription en première année de

doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou de l'équipe de recherche sur la qualité du projet et les conditions de sa réalisation. » L'arrêté stipule encore que « Lors de l'inscription annuelle en doctorat, le directeur de l'école doctorale vérifie que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont assurées pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du doctorant et de préparation de la thèse. »

- Les données du suivi du parcours professionnel devraient être analysées pour en tirer des conséquences pour l'admission en doctorat ou pour l'offre de formation doctorale.
- La politique de recherche de financement devrait être plus active et plus diversifiée en s'appuyant plus volontairement sur des partenariats féconds : université franco-allemande, cofund, etc.
- Les taux d'encadrement ne peuvent rester en l'état, alors même que la diversification des candidats au doctorat, et notamment l'arrivée en nombre important d'étudiants étrangers, impliquent un suivi attentif de chaque doctorant. L'arrêté de 2016 indique que « l'école doctorale fixe les conditions de suivi et d'encadrement des doctorants par une Charte du doctorat dont elle définit les termes ». Il appartient au Conseil de l'ED de fixer clairement ces conditions.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

- En partenariat avec les directeurs d'ED et les élus doctorants, le Collège des écoles doctorales devrait adapter la riche offre de formation proposée par l'Institut de formation doctorale à la spécificité des lettres et sciences humaines et des professions que les docteurs de ce secteur peuvent exercer.
- Il serait souhaitable de favoriser un travail de collaboration plus étroit entre les écoles doctorales et le *Service commun universitaire pour l'information, l'orientation et l'insertion professionnelle* afin d'analyser les données fournies par les enquêtes d'insertion professionnelle menées parfois de façon indépendante, en termes de perspectives d'emploi, et afin d'en tirer des conclusions spécifiques à chaque domaine en termes de politique de recrutement comme de politique de formation.
- Il est indispensable de donner à l'ED un budget plus significatif, et des locaux dédiés correspondant à ses besoins et à ceux de ses doctorants.
- Les doctorants d'origine étrangère sont nombreux et constituent plus de la moitié des effectifs. Cela devrait conduire l'établissement à mettre en place un guichet d'accueil unique à leur intention pour les aider dans leurs démarches : préfecture, protection sociale, CROUS, etc. voire, dans certains cas, recherche d'emploi.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Institut de Formation Doctorale
0144274293

21 rue de l'école de médecine
Boîte courrier 1517
muriel.umbhauer@sorbonne-
universite.fr

sorbonne-universite.fr

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur
Département d'évaluation des formations
HCERES
2, rue Albert Einstein
75013 PARIS

Paris, le 09 juillet 2018

Objet : Réponse au rapport du comité de visite du HCERES, ED 19 - Littératures françaises et comparée

Monsieur le Directeur,

Sorbonne Université remercie le comité de visite du travail effectué et de la qualité des échanges. Elle constate avec satisfaction que le comité reconnaît la richesse et la qualité de l'adossment scientifique de cette École Doctorale qui contribuent à son rayonnement national et international.

Sorbonne Université prend bonne note des points à améliorer. Elle sera attentive à faire évoluer l'offre de formation proposée par le collège doctoral afin qu'elle réponde au mieux aux besoins des doctorants. Dans la mesure de ses moyens, elle mettra à disposition des locaux dédiés pour les doctorants et permettant le travail collaboratif. Il est également prévu qu'une Charte du Doctorat renouvelée soit mise en application en 2019.

Jean Chambaz
Président

